

DÉPARTEMENT
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT LE 1^{er} octobre (01/10/2020)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 25 septembre, sous la présidence de Monsieur Romain LOPEZ, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ETAIENT PRESENTS :

M. Romain LOPEZ, **Maire**,

M. Luc PORTES, M. Jérôme POUGNAND, Mme Claudine MATALA, M. Pierre PUCHOUAU, Mme Stéphanie GAYET, M. Guy LOURMEDE, Mme Sophie LOPEZ, **Adjoint**,

Mme Danièle SCHATTEL, Mme Nicole LAFFINEUR, Mme Pierrette ESQUIEU, Mme Danièle PAPUGA, M. Robert POMAREDE, M. Georges SEGARD, Mme Marie-Line DESCAMPS, Mme Arlette CAZORLA, M. Philippe GARCIA, M. Philippe LERMINEZ, M. Jean-Christophe THIERS, Mme Anne-Marie DUPONT, M. Frédéric GENRIES, Mme Jessie COTINET, Mme Laureen GONZALEZ, M. Soufiane ACHCHTOUI, M. Robert DUPARC, M. Jean-Claude LORENZO, M. Franck BOUSQUET, Mme Marie CAVALIE, Mme Estelle HEMMAMI, **Conseillers Municipaux**.

ETAIENT REPRESENTES :

Mme Any DELCHER, **Adjoint**,

M. Bernard MOUILLERAC (représenté par Madame Claudine MATALA), M. Michel ALBERGUCCI (représenté par Monsieur Jérôme POUGNAND), **Conseillers Municipaux**.

ETAIT EXCUSE :

M. Ignace VELA, **Conseiller Municipal**.

Madame MATALA est nommée secrétaire de séance.

16 – 01 octobre 2020

16. Exonération de loyers pour certains commerces suite à la crise liée à la Covid-19

Rapporteur : Madame LAFFINEUR.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu les demandes expresses du Moulin de Moissac et de Rand'Eau Losirs,

Considérant le contexte de crise sanitaire lié au Covid-19 ayant imposé un confinement généralisé de la population et la fermeture de la quasi-totalité des commerces et des activités économiques,

Considérant le souhait de la commune d'aider les commerçants et professionnels en proposant une mesure d'exonération des loyers professionnels sur une période de 4 mois, pour les commerces suivants :

- Le Moulin de Moissac (locations de places de parking et de la salle municipale du Moulin),
- Rand'Eau Loisirs (loyer professionnel)

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

APPROUVE la mesure d'exonération des loyers professionnels pour les commerçants et professionnels Le Moulin de Moissac et Rand'Eau Loisirs pour une durée de 4 mois (octobre, novembre, décembre 2020 et janvier 2021).

Pour copie conforme

Moissac le 05 octobre 2020

Le Maire,

Romain LOPEZ

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter
De la transmission en préfecture le :
De sa publication et/ou notification le :